

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Borne le 4 décembre 2024

Madame, Monsieur,

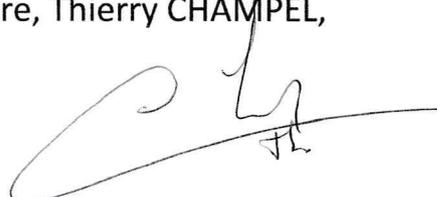
Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal de Borne qui aura lieu à la salle de mairie le **samedi 14 décembre 2024 à 17h.**

Ordre du jour :

- **Dégâts des pluies torrentielles : suivi et priorisation des travaux.**
- **Tarifs et rémunérations 2025.**
- **Mise en place du RIFSEP pour la secrétaire de mairie.**
- **Autorisation d'engager, liquider, mandater des opérations dans l'attente du vote du budget primitif 2025.**
- **Restauration des registres anciens.**
- **Installation des Bancs publics et des panneaux.**
- **Modification des statuts du SIVOM de St Etienne de Lugdarès.**
- **Délibération sur la modification des redevances à l'Agence de l'Eau.**
- **Décisions modificatives.**
- **Moment convivial pour les bénévoles de l'ardéchoise et les élus.**
- **Questions diverses et informations : cimetière, relais 4G etc.**

Souhaitant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire, Thierry CHAMPEL,



République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du samedi 14 décembre 2024

Délibération N° DE_040_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND, Jean-Michel PERRIN

Représentés : JEANNINE GLEYZE représentée par Thierry TAILLAND, Josette LABORDE représentée par Thierry CHAMPEL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION DES REDEVANCES A L AGENCE DE L EAU
RHONE-MEDITERRANEE-CORSE POUR L EAU POTABLE**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les agences de l'eau ont modifié par la loi du 29 décembre 2023 (décret 2024-787) le système des redevances sur l'eau potable.

La redevance sur la pollution domestique est supprimée et remplacée par la redevance sur la consommation d'eau potable perçue au nom et en faveur de l'agence de l'eau. Cette redevance proportionnelle à la consommation apparaîtra sur les factures d'eau et sera payée par les usagers (« assujettis »). Elle sera reversée par la commune (considérée comme « le redevable ») sur le budget de l'eau à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

De plus une nouvelle redevance sur la performance des réseaux est mise en place. Celle-ci sera directement réglée par la commune via le budget de l'eau à l'agence susmentionnée.

Cette nouvelle loi est applicable dès les premières facturations d'eau de l'année 2025.

Les taux pour 2025 sont les suivants : redevance consommation : 0.43€/M3 Performance des réseaux : 0.01€/M3

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de réception de l'AR: 20/12/2024
007-210700381-DE_040_2024-DE
A G E D I

DE_040_2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Prend acte de cette nouvelle réglementation même s'il déplore ces nouvelles ponctions sur les usagers et contribuables de la commune sans qu'il y ait de visibilité sur l'utilisation des fonds récoltés.**
- **Charge le Maire d'appliquer cette nouvelle réglementation.**
- **Mandate le Maire pour signer, au nom de la commune de Borne, tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance



Yves MICHEL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
007-210700381-DE_040_2024-DE
A G E D I

DE_040_2024

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du samedi 14 décembre 2024

Délibération N° DE_044_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND, Jean-Michel PERRIN
Représentés : JEANNINE GLEYZE représentée par Thierry TAILLAND, Josette LABORDE représentée par Thierry CHAMPEL
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TARIF 2025 EAU POTABLE ET VENTE DE MENUS PRODUITS DE LA FORET. (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 24 AOÛT 2024 POUR LES MENUS PRODUITS DE LA FORÊT)

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer les différents tarifs pour l'année à venir. Cela concerne les tarifs de l'eau potable et des menus produits de la forêt (bois de chauffage),

Le tarif pour les gîtes communaux est déjà fixé pour 2025, il sera fixé en cours d'année 2025 pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité,

- décide d'approuver les tarifs suivants pour 2025 :*
 - Eau potable : 55€ abonnement, 55€ les 40 premiers m3, 1.20€ le m3 supplémentaire.*
 - Menus produits de la forêt : 11€ le m3 dans la limite de 5m3 maximum par foyer.*
- Demande au Maire de prendre toutes dispositions utiles pour l'application de la présente décision.*

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de réception de l'AR: 20/12/2024
007-210700381-DE_044_2024-DE
A G E D I

DE_044_2024

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois
et an susdits.*

*Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance



Yves MICHEL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de réception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_044_2024-DE

A G E D I

DE_044_2024

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du samedi 14 décembre 2024

Délibération N° DE_043_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND, Jean-Michel PERRIN
Représentés : JEANNINE GLEYZE représentée par Thierry TAILLAND, Josette LABORDE représentée par Thierry CHAMPEL
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES ANCIENS

Les membres du conseil municipal ont eu l'occasion de constater l'état de délabrement de certains registres anciens de la commune ; Le Conseil Municipal avait décidé de faire procéder à la décontamination de 11 registres très affectés par la moisissure par la société AB Antiquo pour un montant total de 415€ H.T.

Le Maire avait fait dresser un devis pour la restauration des registres les plus abimés par une restauratrice du patrimoine diplômée, Madame Tyrlik. Le montant total pour la restauration des 5 registres les plus abimés se monte à : 4680€ H.T. sans le dépoussiérage.

Le montant étant élevé rapporté aux ressources de la commune, le Maire propose de faire restaurer les trois registres les plus délabrés dans un premier temps et de demander, au préalable, une aide financière à la DRAC AURA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de demander une aide de la Direction Régionale des affaires Culturelles pour la restauration des trois registres les plus abimés dans un premier temps pour un montant, hors dépoussiérage, de 2795€ H.T.**

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de réception de l'AR: 20/12/2024
007-210700381-DE_043_2024-DE
A G E D I

DE_043_2024

- **Mandate le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et pour signer, au nom de la commune de Borne, tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance



Yves MICHEL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de réception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_043_2024-DE

A G E D I

DE_043_2024

COMMUNE DE BORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de CHAMPEL Thierry, Maire.

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7 - Représentés : 0 - Votants : 7

Votes :

- Pour(s) : 7

- Contre(s) : 0

- Abstention(s) : 0

Date de convocation : 04/12/2024

Présents : CHAMPEL Thierry, Maire, GLEYZE André, MICHEL Yves, TAILLAND Thierry, GLEYZE JEANNINE, LABORDE Josette, PERRIN Jean-Michel.

Secrétaire : CHAMPEL Thierry est élu secrétaire de séance.

Objet : DM 2024-002

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2031 - 140	Frais d'études	0,00	8 000,00
2181 - 140	Install. générales, agencements	0,00	12 000,00
2313 - 240	Constructions	0,00	-20 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

CHAMPEL Thierry, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 16/12/2024

CHAMPEL Thierry, Maire

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du samedi 14 décembre 2024

Délibération N° DE_041_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND, Jean-Michel PERRIN

Représentés : JEANNINE GLEYZE représentée par Thierry TAILLAND, Josette LABORDE représentée par Thierry CHAMPEL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ET DE CONSEILS POUR LA POSE DE PANNEAUX POTHOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les montants des factures d'électricité qui deviennent très importants et qui grèvent fortement le budget communal.

Plusieurs conseillers municipaux proposent d'étudier la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la mairie et des gîtes communaux des Chambons de Borne.

Cela irait dans le sens de la transition énergétique et permettrait de compenser ou d'alléger le poids des dépenses d'énergies pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide de demander plusieurs devis pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la mairie et sur la toiture des gîtes communaux des Chambons de Borne.**
- **De demander des aides financières et techniques à l'Etat et au SDE07**
- **Mandate le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et pour signer, au nom de la commune de Borne, tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de réception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_041_2024-DE

A G E D I

DE_041_2024

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois
et an susdits.*

*Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of the commune of Morsac-sur-Loire and the text "MORSAC-SUR-LOIRE" and "COMMUNE".

Yves MICHEL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de reception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_041_2024-DE

A G E D I

DE_041_2024

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du samedi 14 décembre 2024

Délibération N° DE_042_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND, Jean-Michel PERRIN

Représentés : JEANNINE GLEYZE représentée par Thierry TAILLAND, Josette LABORDE représentée par Thierry CHAMPEL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REMUNERATION DES VACATAIRES

Le Maire indique à l'Assemblée qu'afin de maintenir une certaine équité entre les catégories de personnel, il conviendrait de revoir le taux de rémunération des vacataires.

Actuellement, le taux horaire est le suivant :

13€ par heure pour les agents d'accueil

18€ par heure pour l'agent technique assurant des vacations pour l'entretien des réseaux

20€ par heure pour l'agent technique assurant des vacations pour la maintenance informatique

Le Maire propose de passer à 16€ pour l'accueil, 20€ pour l'entretien des réseaux et 20€ pour la maintenance informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve les propositions du Maire : 16€ par heure de vacation pour les agents d'accueil**

20€ par heure de vacation pour l'agent technique

20€ par heure de vacation pour la maintenance informatique.

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de réception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_042_2024-DE

A G E D I

DE_042_2024

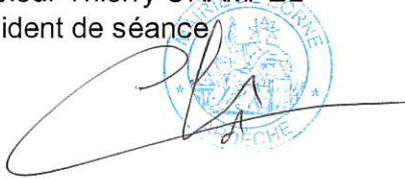
- **Mandate le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et pour signer, au nom de la commune de Borne, tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance



Yves MICHEL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de reception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_042_2024-DE

A G E D I

DE_042_2024

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du samedi 14 décembre 2024

Délibération N° DE_047_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND, Jean-Michel PERRIN

Représentés : JEANNINE GLEYZE représentée par Thierry TAILLAND, Josette LABORDE représentée par Thierry CHAMPEL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION STATUTAIRES: RESTITUTION DE LA COMPETENCE "ETUDES ET TRAVAUX D ELECTRIFICATION RURALE" ET MODIFICATION DE L ARTICLE 5 DES STATUTS DU SIVOM

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le SIVOM de St-Etienne-de-Ludgarès dont la commune de Borne est adhérente a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2024, de restituer la compétence « Etudes et travaux d'électrification rurale » aux communes de CELLIER DU LUC, LAVEYRUNE, LE PLAGNAL et SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES et de procéder à la modification statutaire qui en découle.

Il a également été décidé de revenir à la rédaction des compétences qui lui restent transférées telle qu'elle figurait à l'article 5 de ses statuts avant le dernier arrêté préfectoral de modification des statuts en date du 11 août 2021.

Monsieur Le Maire donne lecture à son conseil du contenu de la délibération transmise par le SIVOM.

Après délibération, le conseil municipal :

- ENTERINE la restitution de la compétence « Etudes et travaux d'électrification rurale » aux communes de CELLIER DU LUC, LAVEYRUNE, LE PLAGNAL et SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES
- VALIDE en conséquence la modification statutaire qui en découle.

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de reception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_047_2024-DE

A G E D I

e 5 proposée dans la délibération du SIVOM en date du

DE_047_2024

11 décembre 2024.

- MANDATE le Maire pour signer au nom de la commune tous documents utiles à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Thierry CHAMPEL

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance

Yves MICHEL
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de reception de l'AR: 20/12/2024

007-210700381-DE_047_2024-DE

A G E D I

DE_047_2024